

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 34 (1988)

Heft: 7-8

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

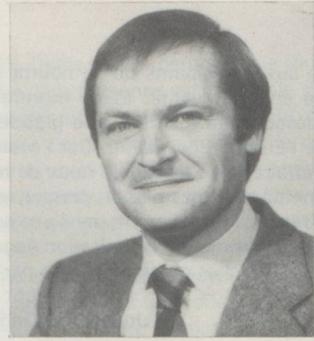
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique fédérale

par Raymond Gremaud



Difficile à croire

On proposait aux citoyens d'abaisser l'âge donnant droit à une rente AVS à 62 ans au lieu de 65 pour les hommes et à 60 ans au lieu de 62 pour les femmes. C'est peut-être difficile à croire, vu de France, mais le 12 juin dernier, 1 153 550 Helvètes contre 624 154 ont dit non. Est-ce par hasard ? Les Tessinois et les Jurassiens - qui regardent avec envie la retraite à l'italienne ou à la française - sont dans le clan des acceptants de l'initiative lancée par l'extrême gauche.

Il est intéressant de revenir sur ce résultat, dans la mesure où il laisse des traces. Le conseiller fédéral Flavio Cotti, patron de l'Intérieur, n'en a-t-il pas tiré pour conclusion que le prélèvement de nouveaux pourcentages sur les salaires avait atteint ses limites ? Désormais, seuls de très petits pas seront donc possible en matière d'AVS. Flavio Cotti pense que la voie de la sagesse passe par une plus grande flexibilité de l'âge de la retraite, plutôt que par un abaissement mécanique de cet âge.

Le même 12 juin, par le score sans appel de 954 384 voix contre 798 143, le peuple et les cantons ont refusé une Politique coordonnée des transports qui n'a pas su leur garantir clairement le libre choix du moyen de transport. Mais Adolf Ogi, chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie ne considère pas ce résultat contre le projet de son prédécesseur, Léon Schlumpf, comme un refus de promouvoir les transports publics. Le Conseil fédéral va donc poursuivre dans la voie d'une politique globale des transports en se fondant sur un droit en vigueur qui a tout de même permis des projets aussi gigantesques et coûteux que Rail 2000, le tunnel de la Vereina, la gare de Cointrin ou le S bahn de Zurich.

« Jamais rien compris »

Six sauveteurs et trois chiens ! De l'aveu même du conseiller fédéral René Felber, le nouveau Monsieur Catastrophe - alias Charles Rädersdorf - ne « pèse » pas davantage. Le successeur du célèbre Eduard Blaser (délégué du Conseil fédéral au Corps suisse d'aide en cas de catastrophe suspendu fin 1986 par l'ex conseiller fédéral Pierre Aubert) n'aura donc pas le relief de son prédécesseur. Du moins sur son cahier des charges...

La poisse Eduard Blaser - qui ne s'entendait guère avec son principal collaborateur - avait causé nombre de nuits blanches à Pierre Aubert. A peine nommé, Charles Rädersdorf ridiculise - bien involontairement - René Felber. Ce dernier, qui avait convoqué la presse parlementaire pour présenter le successeur très attendu d'Eduard Blaser, a dû renoncer.

La raison ? La Délégation des finances, qui jugeait trop onéreux les 162 000 francs de libre passage entre caisses de pension, a mis son veto. Une semaine plus tard, avec l'accord de la délégation des finances, René Felber est venu expliquer que tout était arrangé. Charles Rädersdorf recevait toujours un salaire de 133 500 francs, mais le transfert de la caisse de pension était réduit à 52 000 francs.

Où étaient passés les 110 000 francs manquants pour que M. Rädersdorf ait droit à une pleine retraite correspondant à son nouveau salaire ? René Felber, pourtant ex-patron des finances du canton de Neuchâtel, a lâché un... « Je m'excuse, mais je n'ai jamais rien compris dans ces calculs d'actuaires » qui reste encore dans toutes les mémoires. Depuis, grâce aux services d'Otto Stich, le grand argentier de la Confédération, chacun a compris. Mais il faut avouer que ce dernier a dû user d'une certaine témérité administrative pour régler ce cas en l'intégrant dans des accords de libre-passage que la Berne fédérale... veut discuter avec les 140 caisses de pension publiques.

Pour terminer avec ce sujet, on remarquera que la nomination de M. Rädersdorf est une victoire personnelle pour Fritz Staehelin, grand patron de la Division de l'aide humanitaire et tombeur d'Eduard Blaser. Contrairement à Eduard Blaser, Charles Rädersdorf ne dépend en effet plus directement du Conseil fédéral. Il devient le subordonné direct de Fritz Staehelin, avec compétences réduites. Reste à espérer que la formule est la bonne et que la prochaine catastrophe sera bien à l'étranger et non plus dans l'Administration fédérale elle-même !

La semaine de 40 heures en question

Le bilan de la votation fédérale du 12 juin à peine tiré, il faut d'ores et déjà évoquer l'échéance du 4 décembre prochain. Le Conseil fédéral a en effet fixé pas moins de trois votations ce jour-là, dont deux à caractère fortement émotionnel.

Comme en juin avec l'AVS ? Le souverain refusera-t-il à nouveau un cadeau en repoussant l'initiative dite des 40 heures, lancée en 1984 par l'Union syndicale suisse (USS) ? Il faut convenir que l'USS part avec de lourds antécédents. En 1976, le peuple a dit non à une première initiative sur les 40 heures. Par le score accablant de 1 314 124 voix contre 340 439 ! Malgré ce cuisant échec, en 1977 l'USS a tenté de faire aboutir un projet similaire. Sans même parvenir à réunir le nombre de signatures !

Balayé par les Chambres fédérales, le projet de l'USS aura beaucoup de peine à franchir le cap des urnes. Non que les travailleurs soient opposés à la semaine de 40 heures. Mais admet-on, la diminution du temps de travail, c'est l'affaire des conventions collectives et non d'un rigide cadre constitutionnel. L'USS l'avait d'ailleurs reconnu elle-même pendant longtemps.

Dans une ambiance de spéculation

La terre aux exploitants ! C'est au son d'un slogan carrément révolutionnaire que les auteurs de l'initiative « ville-campagne contre la spéculation foncière » partent en guerre. Avec quelque chance, malgré la double recommandation de rejet du Conseil fédéral et du Parlement. C'est que l'initiative sera soumise au peuple dans un contexte de spéculation immobilière et de hausse du prix du sol accentuées par les liquidités issues du krach boursier et la raréfaction artificielle de l'offre de terrains.

Mais si chacun reconnaît que la situation actuelle est lourde de défauts, tous ne sont pas prêts à changer un borgne contre un aveugle. C'est que l'initiative n'est elle-même pas exempte d'effets négatifs. Est-il vraiment sage de réserver les terres pour l'agriculture, au détriment des autres vocations ? Ville-campagne, c'est aussi une pénurie de logements en perspective, et des problèmes sans issue pour garantir la sécurité des placements des fonds du deuxième pilier - obligatoire - de la prévoyance sociale. Locataires échaudés, paysans craignants pour la terre, outil de travail, et tous les amoureux d'une sorte d'étatisation du sol feront face à nombre d'autres intérêts moins passionnels. D'où l'interrogation sur le résultat.

Subtile xénophobie

Comme toutes les initiatives teintées d'une certaine xénophobie, celle « pour la limitation de l'immigration » - sixième du genre - va soulever les passions. Subtile, elle n'en risque pas moins d'éroder les traditions humanitaires de la Suisse et de rendre préoccupantes nos relations avec l'Europe. Le projet exige que le nombre des immigrants étrangers soit limité chaque année aux deux tiers du nombre d'étrangers ayant quitté la Suisse au cours de l'année précédente, aussi longtemps que la population totale de la Suisse dépassera 6,2 millions d'habitants. L'admission des réfugiés serait soumise au régime des limitations fixées à l'immigration. Enfin, le nombre annuel d'autorisations saisonnières devrait être limité à 100 000 et l'effectif des travailleurs frontaliers ramené à 90 000.

Pour Genève, dont les 26 000 frontaliers représentent 12 % de la main-d'œuvre occupée dans le canton, pour les Jurassiens dont l'économie emploie 13 % de frontaliers, soit 27,8 % de la main-d'œuvre étrangère du canton, c'est une catastrophe. C'est une pénalité difficilement supportable aussi pour les 16 cantons frontaliers du pays. Avec le Conseil fédéral et le Parlement, il se pourrait fort que peuple et cantons disent une nouvelle fois non à un projet qui signifie repli sur soi et qui s'attaque à la seule richesse de la Suisse ; les bras et les cerveaux.

Interdit de vacances à l'étranger

Mais à l'heure où ces lignes sont écrites, le climat n'est pas encore aux escarmouches. Le Conseil fédéral est en vacances, qui reprendra ses séances hebdomadaires le 17 août seulement. Tandis que le gouvernement a ouvert la période estivale en visitant in corpore le canton de Soleure, puisque c'est celui du président de la Confédération Otti Stich, les journalistes parlementaires sont partis en course d'école dans le canton de Fribourg. Ils y ont notamment visité la spectaculaire succursale suisse de Cartier où l'entreprise française réalise nombre de ses musts, dont les fameux briquets.

Interdit de vacances à l'étranger, le président de la Confédération a choisi les Grisons pour s'aérer. Les autres conseillers fédéraux n'ont pas révélé leur destination estivale. Les vacances seront courtes pour Jean-Pascal Delamuraz qui s'adonnera à une spectaculaire cascade de visites officielles cet été, le menant d'Australie en Argentine en passant par Singapour et la Nouvelle-Zélande. Seul autre conseiller fédéral à avoir programmé une visite officielle, Adolf Ogi se rendra à Rome les 3 et 4 août. Pour le reste, c'est trop secret. Sauf pour la Chancellerie fédérale qui sait toujours où pêcher le patron d'un Département, fût-ce par la voie des airs.

Raymond Gremaud